



ARRETE MUNICIPAL N° 191/2023

Voirie

Le Maire de Peille

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L2213-2 et L2213-6,

VU la réfection d'un mur de soutènement dans la propriété de M. Escarras Rainier, bd Aristide Briand, du 02 11 2023 au 30 11 2023,

Vu le risque de chutes, il y a lieu d'interdire le stationnement sur 2 places (entre les barrières jaunes et le poteau Télécom), Bd Aristide Briand, dans l'intérêt de la sécurité publique notamment,

ARRETE :

Article 1 : Le stationnement est interdit sur 2 places (entre les barrières jaunes et le poteau Télécom), bd Aristide Briand, vu le risque de chutes lors de la réfection d'un mur de soutènement dans la propriété de M. ESCARRAS Rainier.

Article 2 : Tout contrevenant ne respectant pas la présente réglementation s'expose à un procès-verbal ainsi que la mise en fourrière du véhicule.

Les véhicules en stationnement seront considérés comme gênants conformément à l'article R 417-10 II 10° du code de la route et seront conduits en fourrière conformément aux articles L.325-1 à L.325-13 du même code.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au 18 avenue des fleurs 06000 NICE, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

Article 4 : Ampliation de la présente autorisation sera adressée,

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de L'Escarène,
- Monsieur Escarras Rainier

Fait à Peille le 30/10/2023

Le Maire de Peille
Cyril PIAZZA



Le Maire :

- informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'Administration et les usagers, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice (Villa « La côte » - 33, Bd Franck Pilatte - BP 4179 06359 NICE CEDEX 4) dans un délai de deux mois à partir de sa publication